

Budget 2007



Pour un territoire attractif, accessible, solidaire



Fin décembre, l'Assemblée départementale adoptait le budget du Conseil général pour l'année 2007.

Le vote du budget est un moment fort de la vie de notre collectivité : c'est à travers lui que se dessinent les orientations qui préparent l'avenir de l'Ardèche et, avec lui, celui des Ardéchoises et des Ardéchois.

Le Département est une collectivité de proximité dont l'action développée au quotidien concerne chacun d'entre nous : routes, collèges, solidarités envers les personnes en situation de fragilité, de dépendance ou de handicap... le champ de ses interventions est très vaste.

Qu'elle s'impose à lui du fait des lois et des règlements ou qu'il fasse le choix d'en étendre les contours avec la volonté de mieux préparer l'avenir et de réduire les inégalités sociales et territoriales, l'action du Conseil général se traduit dans ses choix budgétaires.

Ce dossier vous invite à pénétrer au cœur du budget du Département pour en connaître les déclinaisons, en mesurer l'ambition et en comprendre l'impact sur la contribution qui repose sur chaque Ardéchois à travers la fiscalité locale directe.

Etre à l'écoute de vos besoins, proche de chacun d'entre vous, chaque jour, voilà le sens que nous donnons à notre action. Voilà comment, jour après jour, s'écrivent les pages nouvelles de notre histoire commune.

Le budget : un

Le budget de toute collectivité est le document qui prévoit -pour l'année- les recettes et dépenses qui permettront au Conseil général de réaliser ses projets et d'accomplir ses missions. Le vote du budget est donc l'acte essentiel de la vie démocratique de la collectivité. C'est dans ce cadre que sont fixés les taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, taxe professionnelle). Voté en décembre 2006, le budget primitif du Conseil général fera au cours de l'année 2007 l'objet de réajustements (décisions modificatives).

Budget primitif 2007 : un budget responsable et volontaire

Malgré les contraintes nouvelles que l'acte II de la décentralisation fait peser sur notre collectivité [lire article p. 17], malgré un contexte économique et social dégradé, le Conseil général garde le cap, bien décidé à ne renoncer à aucun des engagements pris devant les Ardéchois.

Le budget 2007 du Conseil général traduit l'ambition et la détermination de l'exécutif départemental de faire de l'Ardèche un territoire attractif, accessible, solidaire et tourné vers l'avenir. Ainsi, les grands projets portés par la collectivité trouvent dans ce budget les moyens de leur réalisation.

Le projet d'Espace de restitution de la grotte Chauvet, dont la préfiguration est désormais achevée, entre dans une nouvelle phase qui est celle

de sa conception. Le plan de financement est désormais connu et nous savons aujourd'hui que ce projet ne mettra pas en danger les finances du Département. C'était un préalable important.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, le Conseil général s'est engagé à l'unanimité à réaliser un réseau numérique public pour que le très haut débit soit demain une réalité dans tout le département. C'est un enjeu important pour le développement des entreprises et des emplois en Ardèche.

Sur les routes, malgré la contrainte que représentent les 200 kilomètres de routes nationales transférés au Département, le choix a été fait de poursuivre les efforts engagés depuis 1998 pour réaliser le désen-

clavement de l'Ardèche et améliorer le confort et la sécurité des usagers. Le Conseil général, qui sera aidé à titre exceptionnel par la Région Rhône-Alpes, consacrera ainsi 350 M€ aux investissements routiers pendant les neuf prochaines années. C'est un effort considérable, mais c'est un effort nécessaire pour permettre à l'Ardèche de combler le retard accumulé pendant trente ans.

Ainsi se traduit au quotidien la volonté de l'exécutif départemental d'agir avec efficacité pour améliorer le cadre de vie des Ardéchoises et des Ardéchois, favoriser la création d'activité et stimuler l'emploi.

Une dépense juste et efficace au service d'une ambition pour l'Ardèche : c'est ainsi que demain s'écrit aujourd'hui.

Les chiffres clés

Population

302 000 habitants (estimation Insee au 1^{er} janvier 2005, + 5,6% depuis 1999)

Montant du budget

335 419 000 € (+ 6,27% par rapport à 2006) dont :

- fonctionnement : **237,4 M€** (786 euros par habitant)

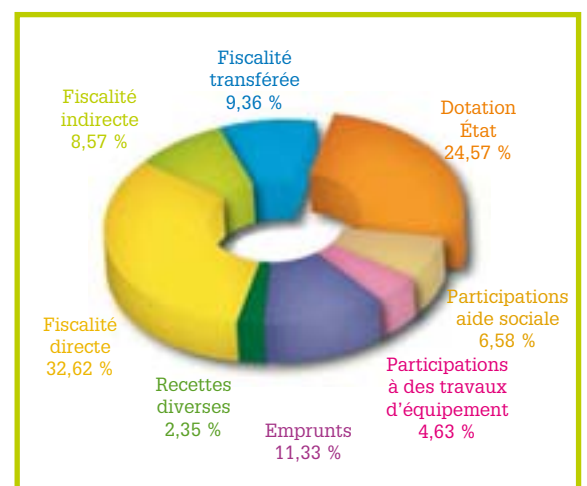
la section fonctionnement regroupe les crédits alloués aux politiques du Département et aux moyens de leur mise en œuvre.

- investissement : **98,02 M€**

(325 euros par habitant);

la section investissement concerne les crédits alloués aux nouvelles opérations d'équipement engagées dans l'année et qui contribuent à développer son patrimoine.

Recettes : d'où vient l'argent ?



acte de prévision

Décentralisation et évolution des réglementations : des transferts aux surcoûts

Entre 2005 et 2007, le budget du Conseil général de l'Ardèche a augmenté de 32,8 M€, passant de 302,6 M€ à 335,4 M€.

Cette évolution provient en grande partie des transferts successifs de compétences qui ont conduit le Département à endosser des charges importantes. Pour 2007, les surcoûts prévisionnels représentent 11 M€.

Cela correspond notamment aux transferts des techniciens, ouvriers et de service (TOS) des collèges et ceux des personnels de l'Équipement ; mais aussi au financement du RMI, de l'aide personnalisée à

l'autonomie, du fonds de solidarité logement et du fonds d'aide aux jeunes ou encore, de la prestation compensatoire du handicap et de la maison départementale des personnes handicapées.

Ce sont aussi les dépenses de fonctionnement induites par la nécessaire adaptation d'une collectivité qui sera passée en quelques années de 783 (en 1997) à 1350 agents (en 2007).

A cela s'ajoutent différentes mesures nationales dont la réforme de la taxe professionnelle (plafonnement induisant une perte de recettes

fiscales évaluée au Budget à 2,8 M€), la contribution sans cesse croissante au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), l'évolution du statut des assistantes maternelles.

Un coût global qui se traduit pour les habitants comme pour les entreprises par une évolution des taux de fiscalité. Contenue à 3% en 2007, elle maintient l'Ardèche dans la moyenne basse des départements voisins et représente une contribution supplémentaire moyenne de 5,40 € par habitant soit le coût du transport journalier d'un collégien.

Dépenses : où va l'argent ? Répartition des dépenses sur 100 euros



Faire de l'Ardèche un territoire

Infrastructures et réseaux

L'accessibilité externe et interne de l'Ardèche est un levier indispensable pour son développement économique comme pour l'aménagement du territoire. Irriguer l'ensemble du département et le désenclaver, c'est améliorer le niveau de sécurité et de confort du réseau routier départemental, assurer une meilleure desserte des principaux bassins d'emploi et leur raccordement aux

grands axes de communication ; c'est aussi le "connecter" au monde. Les réseaux très haut débit sont pour le XXI^e siècle ce que le chemin de fer fut au XIX^e et le téléphone au XX^e : un formidable outil de développement. Priorités pour le Département qui engage la définition d'un plan départemental routier et poursuit la révolution numérique du territoire.



Assurer le désenclavement routier 49 672 000 €

Les infrastructures routières sont une des compétences "phares" des Départements.

540 000 m² de chaussée sont réalisées chaque année,

3 800 km de routes sont gérées directement par le Département.

408 agents, dont **349** agents de l'Équipement arrivés en 2007 (transferts), ont en charge l'entretien, l'exploitation et la gestion du réseau départemental.

■ Les chiffres de l'année

42 808 868 € d'investissement pour la modernisation du réseau, mise en sécurité et connexion du réseau au grands axes de communication.

6 863 437 € au titre du fonctionnement pour l'entretien courant et viabilité hivernale.

■ Actions dominantes

- élaboration du Plan routier départemental 2007-2015
- début des travaux de la déviation nord de la RD 86 au Teil
- poursuite du chantier de la déviation de Lachapelle-sous-Aubenas.

Réussir la révolution numérique 27 180 000 €

Le déploiement des technologies de l'information représente un enjeu majeur pour le développement, l'attractivité et la capacité d'innovation du département. Pour disposer durablement d'une diversité de services de communications performants, pour tous et au meilleur prix, le Conseil général intervient fortement qu'il s'agisse du Très haut débit, de l'Adsl ou de la téléphonie mobile.

■ Les chiffres à retenir

32 sites mis en service qui permettent de couvrir **62 communes** parmi les 111 recensées en zones blanches en téléphonie mobile.



■ Les axes

- **développement** du Très haut débit : démarche bi-départementale (Ardèche-Drôme) avec soutien de la Région Rhône-Alpes pour créer un réseau ouvert d'initiative publique de communications à très haut débit (constitution d'un syndicat mixte)
- **services et usages numériques** : soutien aux actions de développement local et d'aménagement du territoire au travers des TIC conduites par le SIVU des inforoutes de l'Ardèche
- **téléphonie mobile** : poursuite du Plan de résorption des zones blanches en téléphonie mobile.
- aides aux communes pour la résorption des zones blanches ADSL

attractif et accessible

Les contrats territoriaux



Partenaire des communes et de leur groupement, les accompagnant dans leur projets, le Conseil général a instauré de nouvelles relations, fondées sur des contrats pluriannuels qui prennent en compte la richesse et la diversité des territoires. Stabilité, cohérence et confiance sont les maîtres mots de ces dispositifs innovants, visant à équilibrer, moderniser et développer les territoires... et au-delà le département lui-même, pour renforcer son attractivité.

Ardèche, terre d'eau

Deuxième année des contrats "Ardèche, terre d'eau", dotés de 24 M€ sur 3 ans; 25 territoires cohérents (bassins hydrographiques ou structures de gestion de l'eau potable) auquel le Conseil général s'associe pour consolider le lien entre gestion de l'eau et aménagement du territoire en respectant les concepts essentiels du développement durable.

Cap territoires

31,8 M€, c'est le montant que le Conseil général a voté au budget primitif pour soutenir les projets d'équipements des communes et intercommunalités dans les trois ans à venir. Pour conduire cette politique, de

nouvelles méthodes plus simples, plus souples sont mises en œuvre et reposent sur une contractualisation avec 32 territoires... de projets.

La mobilisation de l'ensemble des élus locaux pour programmer et harmoniser les investissements à l'échelle d'un bassin de vie et ceci dans la durée, c'est l'esprit Cap territoires.

Ardèche, terre de pays 743 500 €

Au nombre de quatre, ils s'appuient sur une charte de développement. Financés par le Conseil général et la Région Rhône-Alpes, ils permettent d'agir au plus près des territoires.

Construire l'excellence

L'attractivité du territoire ardéchois est certes celle de la qualité de son cadre de vie. C'est bien, mais est-ce suffisant ? La capacité du territoire -et de ses habitants et entreprises- à construire l'excellence est un gage de développement. Une ambition portée par le Conseil général au travers de ses actions en faveur de l'enseignement et la recherche, de la culture ou encore du logement. Un levier indispensable pour accompagner le développement économique de l'ensemble du territoire.

Enseignement supérieur et recherche 252 000 €

- soutien au Pôle universitaire Drôme-Ardèche (Agence de développement universitaire Drôme-Ardèche)
- soutien aux filières d'enseignement supérieur en Ardèche (Master films documentaires, Lussas/Licence "éolienne", Aubenas/Cermosem, Villeneuve-de-Berg)
- soutien au centre de ressources du Pôle de compétitivité Compositect pour accompagner l'innovation, la formation et le développement de la filière des matériaux composites.

■ Innovation :

150 000 € pour lutter contre la désertification médicale. Le Conseil général institue une aide aux études médicales pour les étudiants médecins qui s'engagent à exercer durant au minimum 10 ans dans les zones de revitalisation rurale en Ardèche.

Culture, pôles structurants et offre diversifiée 6 911 000 €

Une offre culturelle de qualité, diversifiée, irriguant l'ensemble du territoire est un gage d'identité et d'attractivité qui concourt directement à la dynamique du territoire et à la création d'activité. La politique publique de la culture conduite par le Conseil général se décline en plusieurs axes : aide à la création artistique, préservation et valorisation des patrimoines, sensibilisation et initiation aux pratiques artistiques, formation et éducation artistique, lecture publique et archives départementales.

Une politique qui affirme, autour de pôles structurants (Maison des arts du clown et du cirque, Théâtre de Privas, Centre dramatique national Drôme Ardèche, Apsoar/Arts de la



rue, cinéma...), d'une offre diversifiée et d'actions permettant l'accès à tous les publics, l'enjeu de la culture pour le développement du territoire, pour la création de lien social, pour l'ouverture au monde et aux autres.

■ À savoir

Spectacle vivant : inauguration de la Maison des arts du clown et du cirque à Bourg-Saint-Andéol fin 2007

Cinéma : signature d'une convention cadre Région/Département autour des acteurs conventionnés (Ardèche Images à Lussas / Grand Ecran à Aubenas / MJC d'Annonay)

Enseignements artistiques :

adoption du Schéma de développement des enseignements artistiques

Construire une solidarité active au service de tous les Ardéchois

Pour assurer une vraie égalité des chances et une solidarité active entre les territoires et entre les individus, il faut prendre en compte le contexte social et économique de chaque territoire et s'adapter aux besoins des habitants tels qu'ils apparaissent, aujourd'hui mais aussi sur le long terme. Avec un niveau de chômage qui demeure préoccupant, une précarité croissante, l'allongement de la durée de vie, il faut être capable de répondre dans la durée aux besoins de toute la population... Une solidarité active au service de tous les Ardéchois, nécessaire et qui doit être étendue.



La solidarité est la 1^{re} compétence du Conseil général. Si ses dépenses sociales sont importantes, elles contribuent -au moins autant que ses investissements- à la création d'emplois pérennes et non délocalisables partout sur le territoire. Ainsi les postes induits par l'action du Conseil général représentent 3 400 équivalent temps plein auxquels il convient de rajouter les emplois indirects estimés, eux, à 4 000 postes. 2007 sera marqué par le lancement de Schémas sociaux (Schémas enfance, Schéma personnes âgées, Schéma personnes handicapées et Plan départemental d'insertion) dont la ligne directrice est de remettre les usagers au cœur des dispositifs du Conseil général pour définir des réponses qui soient au plus près des besoins des familles.



Leur élaboration concomitante favorisera les articulations indispensables entre ces schémas sectoriels. D'autres actions mises en œuvre par le Conseil général contribuent à l'indispensable solidarité envers les habitants et entre les territoires : les transports, la participation aux programmes «Politique de la ville» en complément de ses propres compétences ou le soutien à la production de logement.

Politique d'insertion RMI 23 989 000 €

à noter : poursuite de l'action en direction des agriculteurs en difficultés (+ 20 000 € en 2007)

Personnes âgées 13 554 200 € (hors APA)

à noter : poursuite de la modernisation des établissements d'hébergements (Saint-Martin-de-Valamas, Lalouvesc, Ucel)

APA : 37 115 200 € supplémentaires

Personnes handicapées 24 721 100 €

à suivre : réflexion sur la prise en charge des personnes âgées vieillissantes.

Enfance famille 18 121 750 €

à savoir : formation des assistants familiaux, 300 heures prises en charge contre 120 précédemment.

Prévention médicosociale 1 337 400 €

Des axes d'actions : prévention maternelle et infantile (PMI), planification familiale, prévention et éducation à la santé, aide à la parentalité, agrément et formation des assistantes maternelles.

Logement 536 800 €

Un objectif : diversifier et développer l'offre de logement. Partenariat avec la Région Rhône-Alpes pour le logement social qui contribue à apporter une réponse à la crise actuelle du logement.

Transports 21 579 500 €

Les transports collectifs, scolaires et le transport d'élèves handicapés, pour lequel le Département s'engage pour environ 1 M€ supplémentaire, offrent un réseau performant qui joue un rôle essentiel dans le désenclavement du territoire avec le souci d'une plus grande solidarité (réductions tarifaires et amélioration de la desserte des communes mal desservies). Des zones urbaines aux zones les plus isolées, tous bénéficient d'un service sécurisé et de qualité!

à savoir : plus de 19 000 élèves sont transportés, chaque jour. Coût réel d'un élève : 1 050 € par an. Participation des familles : 70 € par an et par enfant.

Les chiffres à connaître

4 363 personnes percevant le RMI

8 002 bénéficiaires de l'APA (4 491 à domicile, 3 511 en établissements)

3 210 bilans de santé réalisés par la PMI en écoles maternelles et 1 405 pathologies dépistées en 2006.

Préparer l'avenir et développer durablement le territoire

Il est nécessaire de trouver un équilibre qui conjugue politiques de solidarité, investissements et permette de faire de l'Ardèche un territoire entreprenant, ouvert et tourné vers l'avenir...

C'est :

- en affirmant une ambition nouvelle pour les jeunes,
- en impulsant une dynamique vertueuse en matière d'emploi et de création d'activité,
- en valorisant les atouts, les forces et les opportunités que sont un environnement préservé et riche de potentialités, des productions de qualité et des filières d'excellence,
- en promouvant un développement socialement et écologiquement responsable, que le Conseil général inscrit le département dans une logique de développement -durable et partagé- du territoire au service de tous les habitants.

Un engagement qui se traduit aussi dans la politique de commande publique (plus de 60 millions d'euros injectés annuellement dans l'économie) mise en œuvre par le Conseil général. Une politique qui concilie efficacité et rigueur juridique, volonté de développement économique et solidarité. Promouvoir un développement socialement et écologiquement responsable, c'est notamment faire de l'achat public un levier d'action pour l'insertion et le développement durable.

Une première expérimentation sera conduite en lien avec la fédération du BTP 26/07.

Soutenir le développement



Économie et emploi 3 332 800 €

Même s'il n'est pas chef de file en la matière, le Conseil général a choisi de s'investir activement dans le développement économique du territoire en mettant en œuvre une politique volontaire, ciblée sur l'aide aux entreprises et l'emploi. Sa politique de développement économique s'inscrit dans un ensemble cohérent : la création et le développement d'activités, l'aménagement du territoire, l'insertion par l'économie et la mise en valeur des potentialités du territoire et des entreprises.

L'année 2007 sera marquée par un soutien au renouveau de l'attractivité du territoire et de la compétitivité des acteurs économiques et notamment en termes de :

- **création d'entreprise** : appel à projets "Pépites" pour détecter et attirer les entreprises innovantes créatrices d'emplois (150 000 €),
- **synergie avec les acteurs économiques du département** : conférences économie/emploi,
- **valorisation et soutien aux**

filières d'excellence : création d'un centre de ressources pour la filière agroalimentaire aux côtés des chambres consulaires dans la prolongation de l'initiative "Goûtez l'Ardèche"; soutien aux Pôles de compétitivité.

Agriculture 2 373 100 €

Pour favoriser le maintien d'une agriculture performante et génératrice de revenus pour les exploitants et leur famille, le Conseil général positionne son action à trois niveaux : les hommes, les produits et l'espace. Aujourd'hui, le Conseil général apporte un soutien particulier à la filière viticole pour renforcer ses actions de promotion et de commercialisation à l'export. Il intervient aussi pour rendre la profession agricole plus attractive en agissant sur des aspects liés aux conditions d'installation, au temps libre ou à la prise en charge de situations difficiles, et notamment sur :

- **l'installation et l'accueil de nouvelles populations**
- **les mesures "remplacement pour temps libre"**
- **la qualification et la promotion des produits et des territoires**
- **la préservation et la valorisation de l'environnement** (aménagement foncier, gestion des ressources naturelles, maîtrise des risques de pollution)
- **à savoir** : 6 500 exploitations individuelles, vignobles : 13 200 ha dont 3 200 en AOC,



fruits : 3 550 ha,
production laitière bovine :
68 millions de litres.

Tourisme 3 350 600 €

Parmi les secteurs d'activité à forte croissance -dont le rôle est essentiel pour conforter et développer le tissu économique ardéchois- le tourisme est en bonne place. 2007 verra le lancement d'un nouveau schéma départemental touristique dont la finalité sera de promouvoir une économie touristique plus proche des objectifs de développement des territoires et moins consommatrice d'espaces et de ressources naturelles. Parmi les mesures concrètes déjà inscrites dans le budget, outre l'aide au Comité départemental du tourisme (CDT), figurent :

- la mise en place des Territoires d'Accueil et Consommation Touristique (TACT),
- la mise en place de la taxe de séjour additionnelle.
- **à savoir** : en moyenne ces dernières années, près de 1,4 million de visiteurs et plus de 16 millions de nuitées.

Mettre en valeur et préserver

Espaces naturels sensibles 920 000 €

Acquisition foncière, gestion, aménagement et animation d'espaces naturels de grande valeur patrimoniale : mont Gerbier-de-Jonc, la Combe d'Arc (gorges de l'Ardèche), bois de Païolive aux Vans, site de la Boissine à La Voulte-sur-Rhône...



Espace de restitution grotte Chauvet

2 127 400 €

2007 permettra de conduire une étude approfondie (étude d'impact, étude environnementale, intégration paysagère, analyse des coûts connexes) sur les deux sites retenus parmi les huit qui ont fait l'objet d'un examen approfondi pour l'accueil de l'Espace de restitution de la grotte Chauvet (ERCG) : site du Razal, sur la commune de Vallon-Pont-d'Arc, et site de Champagnac, sur la commune de Salavas.

■ **à savoir** : constitution d'un syndicat mixte (Région, Conseil général et communautés de communes directement concernées par le projet) pour la mise en œuvre de l'espace de restitution (voir p. 29 à 31).

Développement des sports 2 726 400 €

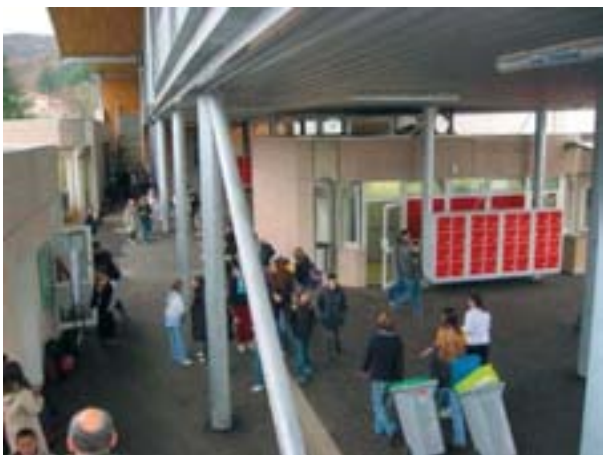
Département pionnier en France, l'Ardèche a lancé son Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires en 2006. Ce plan vise à développer les pratiques de sports et loisirs de nature tout en valorisant les espaces, sites et itinéraires, ceci dans une logique de développement économique local et d'aménagement du territoire.

Mais aussi au titre des sports et loisirs : conventionnement des manifestations sportives 158 000 €, aides aux équipes de haut niveau 363 000 €.

Plan départemental en faveur de la forêt/filière bois

Adopté en 2006, adapté aux caractéristiques physiques, économiques et climatiques de l'Ardèche, ce plan vise à répondre aux enjeux économiques et environnementaux de la forêt ardéchoise qui constitue un atout et une richesse à protéger et valoriser.

à noter : la forêt couvre 50% du département de l'Ardèche / près de 25 forestiers sapeurs œuvrent pour la défense des forêts contre les incendies.



«Affirmer une ambition nouvelle pour les jeunes en Ardèche.» Telle est la volonté des élus du Département. Étudier dans de bonnes conditions, se construire un avenir, apprendre la citoyenneté : les jeunes Ardéchois sont accompagnés par le Conseil

Permettre à tous les jeunes de prendre leur avenir en main

général de l'école maternelle jusqu'aux études supérieures.

Les collèges, compétence directe du Conseil général, seront dotés en 2007 d'un nouveau schéma, dont l'objectif sera d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des collégiens.

Ce schéma sera accompagné d'un plan pluriannuel d'investissements pour la construction et la rénovation des collèges.

Une vaste consultation sera également engagée en 2007 dont la finalité sera de renforcer et de mettre en cohérence l'ensemble des actions conduites par le Conseil général en direction de la jeunesse. Parmi les objectifs poursuivis :

• favoriser l'accès des jeunes aux

formations supérieures et aux logements étudiants,

- faciliter l'accès des jeunes à la culture et aux loisirs,
- favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie.

NB : crédits pour jeunesse et loisirs : 1 315 290 € et 1^{er} degrés et périscolaires : 2 062 776 €

■ **à savoir** : 26 collèges publics, 15 collèges privés, 15 262 collégiens à la rentrée 2006.

Actions éducatives en faveur du 1^{er} degré :

classes environnement, sorties patrimoine ardéchois et culturelles.

Collèges :

Investissement : 5 228 802 €

Fonctionnement : 4 814 400 €